

Administration Générale

REF : DAJDAAG2013002

Signataire : CR

Séance du Conseil Municipal du 28/02/2013

RAPPORTEUR : Marc GUERRIEN

OBJET : Entente Aubervilliers-Pantin : relance et élargissement du périmètre thématique

EXPOSE :

Les villes d'Aubervilliers et de Pantin sont séparées par le tracé de l'ex-RN2/avenue Jean Jaurès. Toutefois, elles partagent une histoire commune, notamment à travers le quartier Villette-Quatre Chemins, ancien faubourg ouvrier fortement industrialisé à la fin du XIXème et au début du XXème siècle.

Des liens commerciaux les unissaient à travers un marché implanté de chaque côté de l'avenue et la présence de deux halles de marché forain (marchés Magenta et Vivier).

Ce quartier a connu une dégradation tant en termes d'habitat, de commerce, de sécurité que de qualité urbaine (réalisation de la trémie entre la porte de la Villette et le carrefour des quatre Chemins), il présente de part et d'autre de la RN2 la même typologie d'habitat ancien dégradé (début XXème siècle).

Aussi les deux villes avaient-elles souhaité dès 1991 engager une réflexion sur la redynamisation de la RN2 à travers la conclusion d'un protocole d'accord créant l'Entente intercommunale Aubervilliers-Pantin. Ce protocole prévoyait des échanges de vue sur les projets urbains respectifs concernant le linéaire de la RN2 jusqu'au Fort d'Aubervilliers en vue d'une requalification du paysage urbain.

L'Entente était composée des Maires et de 3 élus de chaque Conseil Municipal, nombre porté à quatre par voie d'avenant en 1995.

Si ce dispositif, en tant que tel, n'a pas produit d'effet, les prémices d'autres voies d'échanges et de coopération entre les deux villes ont vu le jour dans plusieurs domaines : sécurité, culture, commerce, artisanat, ...

En 2004, une étude commerciale, commandée par Aubervilliers, Plaine Commune et Pantin dans le cadre du schéma de cohérence commerciale porté par Plaine Commune, envisageait notamment l'ouverture de moyennes unités avec des enseignes de prêt-à-porter nationales côté Aubervilliers.

Pantin souhaite développer des enseignes et poursuit le projet de restructuration de la halle Magenta avec la création d'un rez-de-chaussée et d'étages accueillant hôtels et bureaux, ce qui interpelle Aubervilliers sur les modes de complémentarité entre la halle Magenta et la halle Vivier.

La coopération sur ce volet passe actuellement par des rencontres entre les adjoints au Maire en charge du commerce, outre les échanges entre les services

De même, pour le volet artisanat, avec un projet d'une dizaine de cellules commerciales dans la rue Auvry dans le cadre de la ZAC des Quatre Chemins en 2014, Aubervilliers souhaite organiser des échanges avec Pantin, qui pourrait la faire bénéficier de son expérience tirée du pôle artisanal des métiers d'art (Maison Revel).

En matière de vie des quartiers et d'animations culturelles un travail a été entrepris ces dernières années entre les deux communes autour de la mémoire de la « Petite Prusse ».

A Pantin, une voie nouvelle des Quatre Chemins, créée au sein d'un programme de construction de logements, prendra le nom de « Petite Prusse ».

En matière culturelle également, des échanges et ou initiatives communes sont intervenus, notamment, dans le cadre de Banlieues Bleues, de la BUS (Biennale Urbaine de spectacles), du festival Villes des Musiques du Monde, de la collaboration entre le CRR¹ d'Aubervilliers/La Courneuve et le CRD de Pantin.

Sur le volet sécurité-prévention, Aubervilliers et Pantin sont fortement mobilisées sur le quartier Villette Quatre Chemins. Parlant d'une même voix, elles avaient ainsi dans un premier temps obtenu le déploiement d'une brigade spécialisée de terrain (BST) et viennent d'obtenir la qualification de zone de sécurité prioritaire (ZSP).

Sur le volet habitat, il convient de rappeler que la Communauté d'agglomération Plaine Commune, tout comme Est Ensemble, s'est vu transférée la compétence équilibre social de l'habitat. Néanmoins, les Maires conservent les pouvoirs de police en matière de péril et d'insalubrité. Des échanges pourraient renforcer les interventions communales en ce domaine.

Au regard de l'évolution des quartiers situés de part et d'autre d'avenue J. Jaurès, de la modification du contexte institutionnel, création de Plaine Commune puis d'Est Ensemble, de la montée en charge de Paris Métropole, des projets d'aménagement sur le Fort d'Aubervilliers, il semble opportun de relancer le travail de l'Entente sur un périmètre élargi, formalisé sur une base de rédaction commune déclinant les axes de travail à court, moyen et long termes.

Il s'agit :

- de répondre de façon conjointe aux préoccupations immédiates des habitants, en matière de prévention de la sécurité / tranquillité publique, de commerce, d'habitat, d'aménagement, d'animation/vie des quartiers, de culture, de sports et de jeunesse,
- de peser davantage sur les grands projets de moyen et long termes. A cet égard, la recherche d'une ligne commune entre Aubervilliers et Pantin, afin que les deux communes puissent être parties prenantes dans la concertation avec la Ville de Paris relative à l'aménagement de Paris Nord-Est, constitue un enjeu important.

Dans cette perspective, la coopération bilatérale des Villes d'Aubervilliers et de Pantin nous paraît devoir faire l'objet d'un cadre élargi, fondé sur les axes suivants : prévention de la délinquance / tranquillité publique, commerce, habitat indigne, aménagement, vie des quartiers / démocratie locale, culture, sports, jeunesse.

A ce titre, pourraient, par exemple, être envisagées ces différents projets ou réflexions :

Prévention de la délinquance / Tranquillité publique

- poursuite du partenariat dans le cadre de la Zone de Sécurité Prioritaire notamment en matière d'actions de prévention,
- examen de la faisabilité et de l'opportunité d'interventions coordonnées des deux polices municipales.

Commerce

- réalisation d'une étude commune sur l'offre commerciale le long de la RN2 pour le secteur Vilette-Quatre Chemins dans une optique de complémentarité, diversité et qualité de l'offre et en vue d'anticiper activement les études du Conseil général sur la requalification de cette voie ;
- réflexion sur le devenir de la halle Vivier en cas de reconstruction de la halle Magenta, ainsi que sur la possibilité pour la halle Vivier de constituer une réponse transitoire aux besoins de la population pendant la reconstruction de la halle Magenta,
 - échanges pour travailler à l'installation d'artisans rue Auvry (Aubervilliers) mi-2013 (travail sur la cohérence avec le pôle existant côté Pantin et soutien à l'ingénierie),
 - retours d'expérience pour appuyer la mise en œuvre d'une charte qualité par la Ville d'Aubervilliers (expérience de Pantin), d'une charte sur les devantures commerciales et d'une charte sur le mobilier commercial (expériences d'Aubervilliers).

Habitat indigne

- échanges sur la mise en œuvre des procédures, sur tous les volets (préventif, accompagnement au relogement, volet répressif) (ex : colloque organisé à Aubervilliers avec Paris, Plaine Commune et Paris Métropole en avril 2013, destiné à identifier les points de blocage et les pistes d'amélioration²)

Aménagement / Equipements (sports, etc.)

- définition d'une ligne commune Aubervilliers/Pantin dans le cadre de la concertation avec Paris sur l'aménagement de Paris-Nord Est,
- participation aux réflexions des Communautés d'Agglomération, de Paris et du Département de Seine-Saint-Denis, concernant les projets futurs de développement de la RN2 et de la Porte de la Vilette,
- état des lieux des équipements respectifs situés de part et d'autre de la RN2 par un groupe de travail composé d'élus et de techniciens, ciblant les activités et le périmètre susceptibles de rendre intéressante une mutualisation,
- réflexion bilatérale sur la construction éventuelle d'un complexe sportif pouvant accueillir des disciplines nouvelles et des pratiquants à l'échelle intercommunale,
- sur le site du Fort d'Aubervilliers, « nouveau quartier urbain » (NQU) - labellisation de la Région Ile-de-France (habitat, espaces verts, activités) réflexion sur des ouvertures sur Aubervilliers et Pantin.

Vie des quartiers / Démocratie locale

- projet d'organisation conjointe en 2013 d'une balade urbaine sur le thème de l'histoire du quartier des Quatre Chemins (Petite Prusse) à une période à déterminer en fonction de son opportunité, éventuellement avec la participation de Paris 19^{ème},
- organisation d'un comité de quartier commun (séances ponctuelles) ou échanges entre les deux conseils de quartiers.

Culture / Sports / Jeunesse

- rencontres sportives intercommunales,
- réflexion sur des équipements jeunesse spécifiques et mutualisés (studio d'enregistrement, salle d'expressions, ...).

Il convient par ailleurs de désigner les représentants du Conseil municipal au sein de l'Entente ainsi étendue.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'extension du périmètre de l'Entente intercommunale Aubervilliers - Pantin aux axes ci-dessus exposés ;
- d'approuver l'avenant n° 2 au projet de protocole d'accord relatif à l'Entente Aubervilliers - Pantin ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 audit protocole ;
- de désigner quatre représentants du Conseil Municipal au sein de l'Entente Aubervilliers - Pantin.

1CRR Conservatoire à Rayonnement Régional / CRD Conservatoire à Rayonnement Départemental

2 services communaux en charge de l'habitat, EPCI de Paris Métropole, personnels de police, de justice, de santé, administrations de l'Etat, autres experts PACT, ANAH, ...

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Administration Générale

REF : DAJDAAG2013002

Signataire : CR

OBJET : Entente Aubervilliers-Pantin : relance et élargissement du périmètre thématique

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Aubervilliers du 1^{er} octobre 1991 approuvant la création de l'Entente Aubervilliers - Pantin concernant l'aménagement de la RN2 (tronçon compris entre la Porte de la Villette et l'avenue du Cimetière Parisien) et le protocole d'accord en découlant, créant un groupe de travail composé des Maires et de trois représentants de chaque Conseil municipal ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Pantin du 3 octobre 1991 délibérant dans les mêmes termes ;

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Aubervilliers du 28 juin 1995 portant sur la désignation des représentants de la commune,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Pantin du 27 septembre 1995 portant à quatre le nombre de conseillers municipaux devant siéger au sein du groupe de travail de l'Entente Aubervilliers - Pantin ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Pantin du 2 avril 2001 désignant ses représentants au sein de ladite Entente suite au renouvellement du Conseil Municipal de Pantin ;

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Aubervilliers du 24 avril 2003 portant à quatre le nombre de conseillers municipaux devant siéger au sein du groupe de travail de l'Entente Aubervilliers - Pantin,

Vu la délibération du Conseil municipal de Pantin du 18 novembre 2008 désignant ses représentants au sein de ladite Entente suite au renouvellement du Conseil Municipal ;

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Aubervilliers du 17 décembre 2008 désignant ses représentants au sein de ladite Entente suite au renouvellement du Conseil Municipal ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Pantin du 7 octobre 2010 désignant Kawthar BEN KHELIL en remplacement de Mehdi YAZI-ROMAN comme représentant au sein de l'Entente ;

Considérant l'intérêt pour la Commune d'Aubervilliers d'élargir les champs de partenariat avec la Commune de Pantin ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE l'extension du périmètre thématique de l'Entente Aubervilliers Pantin aux axes de coopération suivants : cadre de vie, prévention de la délinquance/tranquillité publique, commerce, habitat indigne, aménagement, vie des quartiers / démocratie locale, culture, sports, jeunesse ;

APPROUVE l'avenant n° 2 au projet de protocole d'accord relatif à l'Entente Aubervilliers - Pantin ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 audit protocole ;

DESIGNE comme représentant du Conseil Municipal d'Aubervilliers au sein de l'Entente Aubervilliers - Pantin :

- Monsieur Marc GUERRIEN

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 15/03/2013

Publié le : 07/03/2013

Certifié exécutoire le : 15/03/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué